

## **Etude de sol et de filière**

-----

### **Contenu minimal**

#### **Analyse du site**

Elle comprendra :

- la visite du site,
- l'utilisation d'outils cartographiques disponibles (cartes topographiques, hydrogéologiques, pédologiques).

#### **Sensibilité du milieu**

Afin d'apprécier la sensibilité de l'environnement du site et l'impact du dispositif d'assainissement, les éléments suivants seront étudiés et localisés sur une carte à l'échelle appropriée :

- la présence de nappes, de puits, de points d'eau et leurs usages,
- la présence de secteurs inondables ou avec des stagnations d'eau,
- la présence de cours d'eau ou de plans d'eau et leurs usages.

Il devra également être précisé si le site d'implantation du dispositif d'assainissement non collectif se situe dans un périmètre de protection d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine.

#### **Analyse pédologique**

D'importance capitale, elle doit permettre d'apprécier la nature du sol et son aptitude à l'épuration.

L'analyse morphologique du sol fera état :

- de sa texture,
- de la présence ou de l'absence de traces d'hydromorphie,
- de la granulométrie,
- du niveau et de la nature du substratum rocheux.

Cette étude sera conduite à partir de sondages réalisés à la tarière manuelle ou au tractopelle. Leur nombre doit être suffisant pour caractériser la zone choisie (2 à 4 pour placer le dispositif). Si nécessaire des tests de perméabilité devront être effectués afin d'affiner l'analyse morphologique du sol. Les sondages seront décrits et localisés précisément sur un plan à l'échelle appropriée. Leurs profils seront indiqués.

De même, il sera tenu compte des observations faites lors de la visite : humidité, arrivées d'eau, traces d'hydromorphie, pentes, surface disponible, accessibilité, contexte climatologique des mesures.

Enfin, une synthèse conclura cette analyse pédologique et fera état de la capacité d'épuration du sol.

#### **Proposition de filière**

Après détermination de l'aptitude du sol à l'épuration, le dispositif d'assainissement le plus adapté parmi les solutions techniques possibles à préciser en fonction du risque sanitaire local et des contraintes liées au site (surface disponible, pente ...) sera proposé et justifié.

Le dimensionnement des ouvrages de traitement sera précisé. La filière proposée tiendra compte de l'ensemble des contraintes constructives (cotes altimétriques, emplacement,...).

### **Cas particuliers**

Exceptionnellement lorsque la dispersion-épuration dans le sol en place n'est pas possible, la mise en place d'un filtre à sable vertical drainé peut être envisagée. Dans ce cas un exutoire de surface doit être recherché sachant que des eaux stagnantes ne sauraient constituer un tel exutoire. L'accord du propriétaire ou du gestionnaire de cet exutoire devra être obtenu.

En cas d'absence d'exutoire naturel de surface, il pourra être envisagé d'évacuer les effluents traités dans une couche sous-jacente perméable par puits d'infiltration. Ce mode d'évacuation, qui fait partie des cas où la consultation de la DDASS est obligatoire, est autorisé uniquement par dérogation (arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions applicables aux systèmes d'assainissement « non » collectif – article 12). La demande d'autorisation devra être accompagnée d'un sondage justifiant que les conditions d'installation d'un puits d'infiltration sont respectées.

### **Documents à fournir**

- Un plan de situation sur fond IGN au 1/25000<sup>ème</sup>,
- Un plan de détail de la zone étudiée à une échelle appropriée (1/500<sup>ème</sup>) où figurera la localisation des sondages, puits, cours d'eau, points d'eau (et le cas échéant des sites des tests de perméabilité),
- Les coupes de sol (croquis et descriptif succinct),
- Une note de calcul précisant la filière et le dimensionnement des ouvrages (nombre d'utilisateurs, activités, consommation d'eau, ...),
- Un métré descriptif complet du dispositif préconisé. Ce document sera présenté sous forme de cadre de bordereau de prix,
- Un plan avec schéma d'implantation où figurera la localisation du système conseillé à une échelle appropriée,
- Un profil en long de l'installation avec cotes et niveaux y compris celui de la sortie des eaux usées de l'immeuble par rapport au terrain fini et précisant les mouvements de terre éventuels,
- Si l'installation génère un rejet : localisation de l'exutoire et conditions de son utilisation, tant au niveau technique (cote, ...) qu'administratif (autorisations, ...),
- Le cas échéant les résultats des tests de perméabilité.